
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 8 avril 2020

Cabinet du directeur général & communication

Contact : Service presse

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

 @ARS_ARA_SANTE



Pensez à prendre soin de votre santé même si vous n'avez pas le Covid-19

Les structures de soins et les professionnels de santé se sont organisés avec des parcours de prise en charge dédiés pour éviter tout risque de contamination. **L'ARS rappelle que les consultations médicales indispensables doivent être maintenues.**

Dans le contexte de l'épidémie en cours, les messages de confinement ou encore la crainte d'être infecté peuvent conduire à repousser une consultation médicale. Or, les établissements et les professionnels de santé sont organisés pour maintenir la continuité des soins pour les pathologies hors COVID-19, et pour accueillir tous les patients dans les meilleures conditions afin que tout risque de contamination soit évité.

Les patients qui nécessitent un suivi régulier et rapproché pour une maladie chronique ou les personnes présentant des symptômes qui nécessitent un avis médical doivent consulter. Les consultations indispensables auprès des médecins généralistes et spécialistes doivent être maintenues.

LES SOINS ET EXAMENS INDISPENSABLES SONT MAINTENUS

Maintenir :

- LE SUIVI DES NOURRISSONS, LEUR VACCINATION OBLIGATOIRE.
- LE SUIVI DES FEMMES ENCEINTES.
- LE SUIVI DU DIABÈTE ET DE TOUTE AUTRE MALADIE CHRONIQUE.
- ETC.

Ces derniers jours, les professionnels de santé ont alerté les autorités sur la diminution considérable des demandes de rendez-vous, d'appels ou de venues pour d'autres motifs que la suspicion de coronavirus.

Ce constat est **préoccupant** et peut induire un risque de retard de diagnostic, de complications évitables et de perte de chances pour les patients.

Il est donc important que les **patients atteints d'une maladie chronique qui nécessite un suivi régulier et rapproché** (diabète ou hypertension instable, pathologie cancéreuse en cours de traitement) **consultent, tout comme les patients qui ont un suivi psychiatrique.**

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter votre médecin traitement et à demander conseil.

Pour les symptômes évocateurs d'une urgence vitale (douleurs thoraciques, signes neurologiques évocateurs d'un AVC ou autres signes de détresse vitale), **il faut immédiatement appeler le 15.**

Les actes préventifs comme le suivi des nourrissons, leur vaccination obligatoire, le suivi des femmes enceintes, doivent également être maintenus.

UNE ORGANISATION QUI PERMET DE CONSULTER SANS RISQUE

Mesures barrières

DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS EN
PRÉSENTIELLE, TOUTES LES
MESURES BARRIÈRES ET
DE DISTANCIATION
SOCIALE DOIVENT ÊTRE
RESPECTÉES :

Lavage des mains avec
de l'eau et du savon ou
du gel hydro alcoolique

Tousser ou éternuer
dans son coude.

Se moucher avec
un mouchoir à usage
unique, le jeter dans
une poubelle, se laver
les mains ensuite.

Ne pas se serrer
la main ni se faire
la bise.

Conserver une distance
de 1 mètre avec une
autre personne lors
d'un échange.

Les structures de soins et les professionnels de santé se sont organisés de façon à proposer des **circuits de prise en charge dédiée** où toutes les précautions sont prises pour que l'accueil des patients non porteurs se fasse dans les meilleures conditions afin que le risque de contamination soit totalement évité.

Plusieurs modalités pour consulter un médecin existent :

- **La téléconsultation** (ou consultation à distance) permet un diagnostic, tout en limitant les déplacements évitables.
- **La consultation en cabinet de ville** : les médecins sont organisés de manière à pouvoir recevoir tous les patients à leur cabinet. Certains ont mis en place des **plages horaires dédiées** pour l'accueil des patients **hors COVID-19** et d'autres pour les suspicions COVID-19, permettant ainsi **d'éviter au maximum les contacts**. Dans cet objectif, des centres de consultations dédiés aux patients suspectés d'être infectés par le COVID-19 ont ouvert dans certaines communes (90 centres ouverts dans la région. [Cf. communiqué de presse du 2 avril](#)) Par ailleurs les cabinets médicaux font l'objet de **mesures d'hygiènes renforcées**.
- **La consultation en établissement de santé** : les établissements de santé organisent l'accueil des patients, en **dédiant des zones ou des unités spécifiquement** à la charge des patients COVID-19 et ainsi, pouvoir accueillir les patients pour les autres pathologies dans les meilleures conditions possibles.
- **Pour les consultations urgentes, en-dehors des horaires d'ouverture des cabinets** : l'organisation et l'activité de la permanence des soins ambulatoires est maintenue. Les consultations restent assurées les soirs, week-ends et jours fériés. L'accès est en fonction du département : soit par un numéro départemental, soit via le Centre 15. [Le détail est disponible dans la rubrique dédiée.](#)
- **Pour les symptômes évocateurs d'une urgence vitale** (douleurs thoraciques, signes neurologiques évocateurs d'un AVC ou autres signes de détresse vitale), **il faut immédiatement appeler le 15.**